

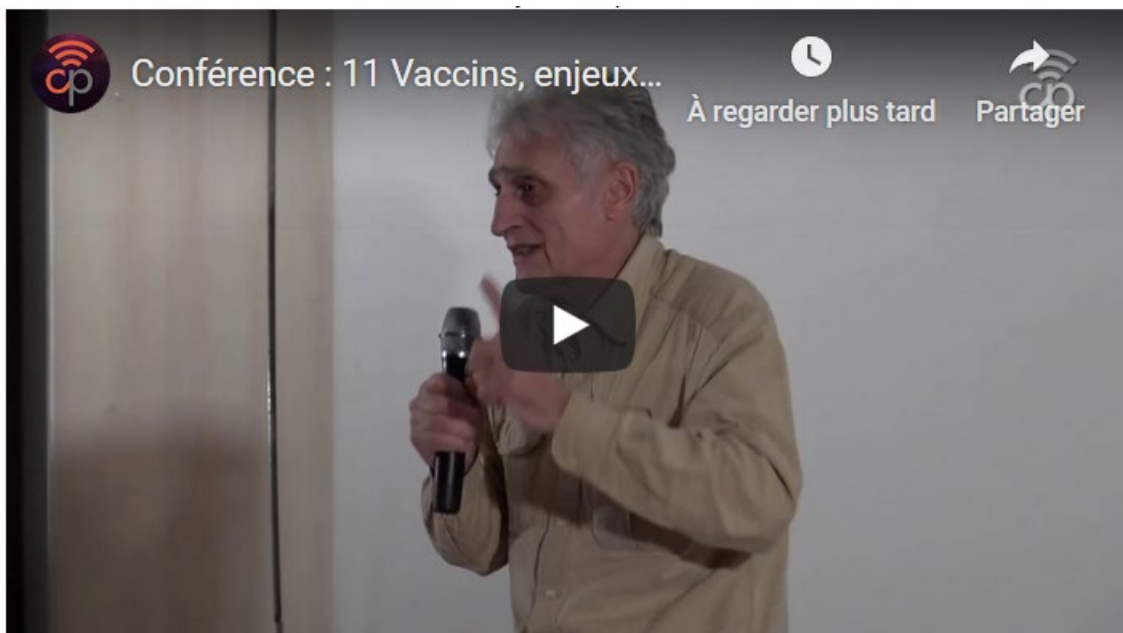
COMMENT ÉVITER LES 11 VACCINS

23 septembre 2019

DICTATURE VACCINALE

CONFÉRENCE DE MAÎTRE JOSEPH
Un régal ! Écoutez-le
(24 mn)

<https://www.youtube.com/watch?v=0DeS7DorFT4&feature=youtu.be>



Me. Jean Pierre Joseph : Jean-Pierre Joseph est avocat au Barreau de Grenoble, il a plaidé et obtenu gain de cause dans plusieurs affaires relative à l'obligation vaccinale et aux dégâts post-vaccinaux.

Il est l'auteur de "Vaccins – On nous aurait menti ? L'avis d'un avocat" et en 2002 de "Vaccins, mais alors on nous aurait menti ?" .

Moyen légal pour éviter les 11 vaccins

Des médecins du Sud de la France ont communiqué **le Moyen Légal pour protéger les enfants** de cette vaccination mortifère. Lorsque votre enfant aura atteint l'âge de la vaccination, allez voir votre médecin traitant et demandez-lui un **BILAN DE SANTÉ** de la Sécurité Sociale (ou de la MSA) qui attestera que votre enfant est APTE à recevoir les 11 vaccins.

Dites bien que vous n'êtes pas opposés à cette vaccination mais que du fait que votre enfant présente certaines fragilités, vous voulez cet examen de Santé afin de vous rassurer et pour ne pas nuire à sa santé fragile.

RAPPEL LÉGAL :

L'Examen Préalable de Santé est inscrit dans la LOI VACCINALE et donc OBLIGATOIRE AVANT TOUTE VACCINATION.

Articles 3 et 4 :

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=19520305&numTexte=02595&pageDebut=02595&pageFin=

Loi 11 vaccins : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/1/25/SSAP1732098D/jo/texte>

Vous envoyez (ou votre médecin) cette demande à la Sécurité Sociale (ou MSA) et dans l'attente, votre médecin devra vous faire un Certificat permettant de pouvoir mettre votre enfant dans une crèche ou à la maternelle. Vous serez couverts.

Si vous avez un médecin récalcitrant (qui vaccine parce que cela lui rapporte), CHANGEZ-EN !

Demandez à la Sécurité Sociale (ou à la MSA) de vous faire, suite aux examens qui seront réalisés sur votre enfant, une Attestation de leur part qui stipulera l'autorisation de vaccination signée par un RESPONSABLE qui reconnaîtra que votre enfant n'aura pas à avoir une santé déficiente suivant cette vaccination.

Vous attendrez longtemps !

L'Attestation signée de la Sécurité Sociale ou de la MSA est primordiale à demander, car ce sont deux ORGANISMES D'ÉTAT, ce même État qui impose la vaccination.

Des parents l'ont demandé dans le Sud de la France, les médecins ont fait des certificats qui ont été présentés dans les crèches, dans les maternelles, les enfants ont été pris et, bizarrement, la Sécurité Sociale et la MSA **n'ont pas donné** encore à ce jour une suite logique et ce depuis début janvier 2018.

Votre médecin pourra vous renouveler le certificat médical de votre enfant autant de fois que la Sécurité Sociale ou la MSA seront connectés aux **Abonnés Absents**.

***Vous l'aurez compris, les Bilans de Santé sont Gratuits
mais coûtent très chers !***

C'est pourquoi la Sécurité Sociale et la MSA **donnent rarement suite...**

Votre enfant pourra gravir les échelons de sa scolarité sans avoir à souffrir d'aluminium (qui une fois dans le sang, migre directement dans le cerveau) et des autres multiples adjuvants dangereux, certificat de votre médecin traitant toujours à l'appui.

Ceci est le SEUL MOYEN LÉGAL pour éviter ce cocktail vaccinal criminel.

Nouvel Ebook du Dr Christian Tal Schaller

Le docteur Christian Tal SCHALLER est déjà l'auteur du livre **VACCINS : UN GÉNOCIDE PLANÉTAIRE ?**

Disponible sur le site www.santeglobale.world

Ce livre montre le parcours d'un médecin qui, au fil de ses recherches pendant 50 ans, découvre à quel point le mythe vaccinal **ne repose sur aucune base solide.**

Voici maintenant :

VACCINS : BIENFAITEURS OU ASSASSINS ? La faillite de l'empire vaccinal !

Ebook disponible à 12 euros sur www.santeglobale.world

Nota : [santeglobale.world](http://www.santeglobale.world) propose de nombreux articles qui donnent des infos sur la "face cachée" des vaccins... toutes ces études que les vaccinalistes ne veulent pas que vous puissiez connaître !

VACCINS 30 années de mensonges du CDC américain

1 – Le "Freedom of Information Act" (Acte donnant libre accès à des documents secrets) au Royaume-Uni auquel a eu recours un médecin, a permis de révéler le contenu de 30 années de documents officiels secrets montrant que les experts gouvernementaux :

- 1. Savaient que les vaccins ne fonctionnaient pas**
- 2. Savaient que les vaccins pouvaient provoquer les maladies qu'ils étaient censés prévenir**
- 3. Savaient que les vaccins présentaient des dangers pour les enfants**
- 4. Se sont entendus pour mentir au public**
- 5. Se sont attelés à empêcher les études de sécurité**

2. Ce sont ces mêmes vaccins qui sont rendus obligatoires pour les enfants américains... (et français)

3. Les parents peuvent soit épargner tout ce mal à leurs enfants, soit continuer à s'incliner devant l'un des plus affreux mensonges de l'histoire, ce mensonge qui veut faire croire que des vaccins – remplis de métaux lourds, de maladies virales, de mycoplasme, de matières fécales, de fragments d'ADN d'autres espèces, de formaldéhyde, de polysorbate 80 (Agent stérilisant) – sont un miracle de la médecine moderne.

Un médecin américain dont le fils est autiste a eu recours au "Freedom of Information Act" pour obtenir des documents du CDC (Centre Américain de Contrôle des Maladies). Il voulait avoir accès à l'information que possédait le CDC au sujet des dangers que présentent les

vaccinations. Selon la loi, il devait recevoir réponse endéans les 20 jours. Pratiquement 7 ans plus tard, le médecin s'adressa finalement à la justice, et c'est là que le CDC a fait valoir qu'il n'était pas obligé de remettre ces documents. Finalement, un juge a ordonné au CDC de remettre ces documents au médecin pour le 30 septembre 2011.

Le 26 octobre 2011, l'éditorialiste du "*Denver Post*" s'est dit choqué que l'administration Obama, après avoir promis d'être particulièrement transparente, proposait des modifications au *Freedom of Information Act*, permettant d'entraver la révélation de documents secrets en autorisant les agences gouvernementales (comme le CDC) à déclarer certains documents "inexistants". [...]

Le CDC agit manifestement à l'encontre de la santé de la population américaine. Mais la menace que présente le comportement du CDC sur la vie des Américains ne s'arrête malheureusement pas là. Il a participé à l'élaboration des lois concernant les pandémies qui permettent au gouvernement d'utiliser l'armée, en cas d'urgence pandémique déclarée, pour contraindre toutes les personnes du pays à subir des vaccins non testés, des médicaments, des produits chimiques et d'autres traitements "médicaux".

En se basant sur le *Freedom of Information Act*, on peut dire que le CDC perdrait toute crédibilité s'il devait déclarer pareille urgence pandémique. Après avoir déclaré la pandémie du H1N1 en 2009, le CDC a refusé de répondre à la requête d'information de CBS qui s'en référait au "*Freedom of Information Act*". À cette époque, le CDC a tenté de bloquer toute leur enquête. Ce que voulait cacher le CDC, c'était son propre rôle dans un des plus grands scandales médicaux de l'histoire, en s'en référant à des données follement exagérées sur les cas de grippe H1N1 en vue de créer une fausse impression de "pandémie" aux États-Unis.

Le CDC a aussi dissimulé un scandale financier concernant la fausse pandémie qui a coûté des milliards de dollars. Il y a pire, le CDC n'a pas hésité à mettre les femmes enceintes en première ligne pour un vaccin non testé qui comprenait un agent stérilisant, le polysorbate 80. À cause du CDC, le nombre de rapports de morts fœtales a été multiplié par 24 en 2009 comparativement aux années précédentes ; situation qui est encore plus choquante que les statistiques de fausses couches qui avaient été multipliées par 7 [...]

En tentant de sauver les derniers vestiges du secret qui concerne les vaccins et en déclarant que les documents de l'Agence sont inexistantes, l'Administration Obama a réduit à néant toutes ses prétentions à la transparence. Mais les lois prévues pour rendre obligatoires des vaccins pandémiques peu connus sont toujours en place et toute responsabilité a été dissoute.

Il n'empêche qu'une étude canadienne vient de montrer que le vaccin contre la grippe qui contient le H1N1 et qui a tué des bébés *in utero*, contribue en fait à augmenter le risque de pandémie.

Source : moutons rebelles

**Sachant que la France est maintenant sous contrôle étasunien,
tout ce qui est dit plus haut s'applique à la France... et à l'Europe !
À chacun de voir s'il doit se soumettre à la loi des menteurs tricheurs
qui ne respectent pas les enfants ?**

Le gouvernement a été pleinement informé des composants mortels contenus dans les vaccins tels que :

Phénol, Mercure, Aluminium, Éthylène Glycol, Formol, Benzéonium, Squalène, SV40, cellules cancérisées, Benzonase, ADN et ARN viraux, édulcorants,

ainsi que des nano-composants tels que :

tungstène, titane, zirconium, hafnium, strontium, aluminium, nickel, fer, antimoine, chrome, or, zinc, platine, argent, bismuth, cérium, cuivre, plomb, étain, baryum, vanadium, magnésium, soufre, silicium, calcium, sodium, manganèse... **dont on ne connaît rien des effets sous cette forme !**

Quand on réalise que l'on injecte dans le sang des bébés et des enfants ces véritables **soupes de Frankenstein, cela donne à réfléchir ! C'est réellement criminel !**

Un tableau officiel (en anglais) de 90 adjuvants que l'on peut trouver inclus dans les vaccins est présenté dans le lien téléchargeable qui suit :

<http://www.naturalnews.com/2017-03-06-cdc-document-bombshell-reveals-list-of-all-vaccine-exipients-including-african-green-monkey-kidney-cells-and-fibroblast-cells-from-aborted-human-fetuses-see-the-complete-list.html>

**(Ce tableau a été transmis à Libre Consentement Éclairé
par Christian Tal SCHALLER)**



Source : <https://micheldogna.fr/comment-eviter-les-11-vaccins/>